

## LA CRISE DU CORONAVIRUS

## TOURNAI/MOUSCRON



FRONTIÈRE FRANCO-BELGE

# Tout savoir pour passer la frontière

Raison essentielle ou non, difficile de savoir... Alors l'Eurométropole a tout compilé pour vous

**L**a police de Comines a rappelé les règles en matière du passage de la frontière. À Mouscron, les marchands de tabac font de l'œil aux Français. Pour s'y retrouver en ce qui concerne la traversée de la frontière, l'Eurométropole a publié un tableau très pratique.

Si la plupart des magasins ont pu à nouveau accueillir leurs clients, ce lundi 11 mai, ce n'est pas le cas si l'on veut se rendre de l'autre côté des frontières, qui ne peuvent toujours pas être franchies !

En apprenant que le gouvernement belge permettait la réouverture des magasins, les voisins de l'Hexagone ont dû se frotter les mains à l'idée de pouvoir revenir faire le plein de carburant mais aussi de tabac dans le plat pays. À l'inverse, nos compatriotes se faisaient peut-être une joie de pouvoir aller refaire leurs emplettes dans certaines grandes enseignes françaises bien connues.

Les autorités tant belges que françaises tiennent toutefois à calmer les uns comme les autres : la frontière franco-belge est et restera fermée, hormis pour les déplacements dits « essentiels », à savoir ceux pour le travail, pour la garde des enfants en matière de coparentalité ou pour le soin aux personnes vulnérables.

## DÉPLACEMENTS ESSENTIELS

À Comines, par exemple, la police locale sait parfaitement bien que les Français font des yeux doux aux commerces de Comines, de Warneton ou encore du Bizet, principalement sur leurs produits moins chers qu'en France.

« L'attractivité de nos commerces est indéniable, et c'est un atout économique de la ville. Mais les autorités des deux pays insistent sur le fait que les déplacements transfrontaliers pour effectuer des 'courses' ne sont pas des déplacements essentiels », précise-t-on du côté de la zone de police 5318.

## AMENDE DE 250 EUROS

Très concrètement, tout déplacement ou voyage non-essentiel d'une personne étrangère qui ne pourra justifier celui-ci au regard des exceptions inscrites dans la loi belge sera verbalisé et la personne encourra la transaction de 250 euros prévue par la justice belge. En cas de récidive, les contrevenants pourraient même être cités devant le tribunal de première instance ! Afin d'éviter les mauvaises surprises et de répondre à toutes les interrogations des frontaliers, l'agence de l'Eurométropole a publié un tableau pratique avec toutes les interrogations humaines liées aux passages de la frontière.

« Pas de grande littérature, une question, une réponse », prévient le directeur de l'agence Loïc Delhuvette.

« Notre territoire, ce sont 35.000 travailleurs transfrontaliers. Nous nous devons d'expliquer comment ça se passait à la frontière. C'est tout bête, mais par exemple,

un travailleur saisonnier peut passer la frontière pour travailler. C'est tout nouveau, et peu de gens sont au courant ».

Les gouvernements belges et français prennent des actes de réciprocité afin d'être sur la même longueur d'onde. L'agence de l'Eurométropole analyse tout ça au quotidien pour le mettre en ligne presque en direct.

« C'est un document précieux par rapport aux nombreuses questions que les citoyens se posent. Ma voisine n'a plus vu ses proches qui habitent en France depuis plusieurs semaines. Logiquement, elle se demande quand elle pourra les voir. Ce n'est pas pour tout de suite car ses proches ne sont pas en danger, elle ne peut donc pas obtenir de dérogation ».

Ces fameuses attestations de déplacement international sont valables pour les enfants qui sont scolarisés en France, c'est considéré comme une raison essentielle pour le passage de la frontière. ●

QUENTIN MINISCLoux  
ET NICOLAS ROOZE



Pas toujours évident de s'y retrouver, l'Eurométropole vous simplifie les démarches. © D.R.

## En pratique pour passer la frontière

# Récapitulatif des règles en vigueur

Les restrictions à la frontière franco-belge sont toujours valables : les passages restent limités uniquement aux raisons essentielles et de nombreux contrôles ont lieu. Sur son site internet, l'Eurométropole propose un document qui sera mis à jour quotidiennement pour intégrer les nouvelles autorisations selon l'évolution du déconfinement en France et en Belgique.

Alors pour passer la frontière comment ça marche pour...

**Revoir ma compagne, compagnon, famille ?** Sauf si les proches sont en danger, il n'est pas possible de retrouver famille, amis, ou compagnon de l'autre côté de la frontière sauf pour les couples mariés ou pacés.

**Aller travailler ?** Des deux côtés de la frontière, le télétravail reste préconisé pour toute personne qui le peut, même avec le déconfinement en cours dans les deux pays. Avec les attestations, il est possible de traverser les frontières. De la France vers la Belgique, avec l'attestation employeur et l'attestation de déplacement international. De la Belgique vers la France, avec le certificat employeur belge et l'attestation de déplacement international. Le télétravail n'impactera pas négativement les ré-

gimes d'imposition pour les travailleurs français en Belgique contraints de télétravailler en France. Il a été annoncé que la France a passé un accord avec l'Allemagne, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg pour que le maintien à domicile de ces travailleurs frontaliers n'entraîne pas de conséquence sur leur régime d'imposition. En revanche, pas de prise de décision pour l'instant concernant les travailleurs belges en France contraints de télétravailler en Belgique.

**Aller faire des courses ?** Faire ses courses ou fréquenter des commerces n'est pas perçu comme une activité essentielle pour le passage de la frontière.

**Fréquenter un bar, un café, un restaurant ?** Il n'est pas autorisé de passer la frontière. En France comme en Belgique, les établissements sont fermés.

**Me faire soigner ou consulter un médecin ?** C'est possible mais seulement en cas d'urgence ou sur présentation d'un justificatif.

**Porter assistance à une personne vulnérable ?** Oui, avec l'attestation de déplacement international. Attention : si cette action ne figure pas directement sur l'attestation française, elle reste néan-



Faire ses courses en passant la frontière, c'est non ! © D.R.

moins autorisée.

**Me promener, courir, faire du vélo me déplacer pour des loisirs ?** Pas autorisé pour l'instant.

**Prendre les transports en commun ?** Avec l'attestation de déplacement international pour justifier votre nécessité de déplacement d'un pays à l'autre. Les trains circulent entre Lille, Courtrai et Tournai. La ligne de bus transfrontalière MWR ne circule pas pour l'instant.

**Aller à l'école ou à l'université ?** C'est possible avec l'attestation de déplacement international pour justifier votre nécessité de déplacement d'un pays à l'autre. La poursuite de la scolarité pour les enfants est considérée comme une raison essentielle pour le passage de la frontière. ●

Q.M.

**à noter** Le tableau mis à jour c'est sur <https://eurometropolis.eu/fr/blog/2020/05/11/1046/>

## Un comité

### Déconfinement



Loïc Delhuvette. © B.L.

Vendredi dernier, le bourgmestre de Tournai, Paul-Olivier Delannois, a participé au comité de gestion du déconfinement transfrontalier.

Etaient conviés, entre autres, le préfet et l'ambassadeur belge en France. Trois sujets importants étaient à l'ordre du jour : contenir la propagation de la pandémie pour éviter un retour au confinement, s'entendre sur les déplacements transfrontaliers essentiels tout en préparant les prochaines étapes, organiser les contrôles.

« Sur la carte française, le Nord de la France est dans le rouge. Les hôpitaux sont saturés au moins jusqu'en juin », fait remarquer Loïc Delhuvette, « la question du déconfinement transfrontalier est importante car on ne peut pas ouvrir les frontières comme ça. C'est pour cette raison qu'un comité s'est mis en place. Nous faisons remonter toutes les informations essentielles et en priorité celles qui concernent l'humain ». Il est déjà assuré que les frontières externes de l'Europe, l'espace Schengen, sont closes jusqu'au 15 juin, au minimum. ●

Q.M.